

Délibération DEL-CC-2026-102

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (69 dont 1 suppléant) :** Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de M. Dominique MALLAISE).

**Pouvoirs (4) :** Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

**Absents (6) :** Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU.

**Date de convocation :** 16-04-2026

**Secrétaire de séance :** Magali HERISSE.

## ADMINISTRATION GENERALE

### Indemnités des élus : enveloppe indemnitaire et indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-12 et R. 5216-1;  
**Considérant** que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;  
**Considérant** que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Dans les 3 mois à compter de son installation, le conseil communautaire doit délibérer pour fixer les indemnités de ses membres.

Les indemnités sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Ce montant est le produit de l'indice majoré par le point d'indice, soit 4 110,52 € mensuels bruts (54 258,86 € annuels bruts) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La somme des indemnités doit être comprise dans l'enveloppe indemnitaire globale et les indemnités attribuées individuellement doivent respecter les taux maximums fixés par les textes.

Calcul de l'enveloppe indemnitaire réglementaire maximum :

➤ Pour 14 vice-présidents :

	IB 1027 au 01/01/2026	Taux max (%)	Indemnité brute mensuelle - en €	Nombre	Total mensuel
Indemnité de la Présidente	4 110,52 €	110%	4 521,57 €	1	4 521,57 €
Indemnité des vice-Présidents	4 110,52 €	44%	1 808,63 €	14	25 320,80 €
				<b>Total</b>	<b>29 842,38 €</b>

Il est proposé d'attribuer les indemnités comme suit :

	<b>Taux retenu</b> indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	<b>Montant mensuel indicatif</b> au 28/04/2026 (selon références en vigueur)
<b>Président</b>	<b>94%</b>	3 863,89 €
<b>Vice-Présidents</b>	<b>39%</b>	1 603,10 €
<b>Conseillers communautaires délégués Membres du Bureau</b>	<b>7%</b>	287,74 €

**Le conseil communautaire est invité à :**

- attribuer les indemnités comme présenté ci-dessus à compter de l'effectivité des arrêtés de délégation de fonctions aux vice-Présidents et aux conseillers délégués ;
- prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal pour les exercices 2026 à 2032 ;
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **07 MAI 2026**

Notifié ou publié le **07 MAI 2026**

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

